Registre de Participation du Public par Voie Electronique

Mise à jour le 21/05/2024

Numéro de contribution	Date	Auteur	Contribution
1	16/04/2024	Christian Defaye	Je suis pour de nouvelles constructions de logements dans la limite du raisonnable. Attention à ne pas trop bétonner, il faut préserver notre nature surtout les collines qui sont en train d'être grignotées par des maisons depuis quelques années. Le nouveau lotissement des pradeaux doit comprendre des espaces verts. Bien à vous.
2	28/04/2024	Claudie Fleury	L'unique voie de circulation des véhicules permettant l'entrée et la sortie du lotissement étant à double sens, on peut raisonnablement penser qu'une grande majorité des entrées et des sorties se fera sur la rue de la Grassette (pour un trajet le plus direct possible). L'entrée dans le lotissement ne posera pas de problème majeur (sauf un accroissement du blocage engendré par la chicane en HPS). Par contre, la sortie du lotissement, telle que prévue, juste en face de la sortie du lotissement Pré Fleuri, sera accidentogène. Il est déjà délicat, compte tenu de la circulation dans la rue de la Grassette, de sortir du Pré Fleuri en direction du centre ville. On peut donc penser que deux stops face à face pour accéder à la rue de la Grassette dans les deux sens génèreront des accidents.
3	05/05/2024	Kevin Di Bello	Je suis pour une création intelligente mêlant espace vert et petite habitation comme des maisons individuelles ou petit bâtiment de 2 étages avec du stationnement et de espaces de promenade et de jeu pour les plus jeunes.
4	13/05/2024	Eric Berthaud	Bonjour, 3 remarques concernant cette concertation par voie électronique au sujet du projet de construction des Pradeaux. -1) Publicité et information concernant cette concertation. Sauf erreur de ma part concernant l'affichage du nombre de participations à la concertation dans le registre électronique présent sur internet, force est de constater à seulement une semaine de sa fin, que la population, souvent âgée, habitant autour du futur lotissement n'a été que très peu prévenue. Je ne l'ai su moi-même que par un ami via Facebook, mais j'ai interrogé un certain nombre de personnes du quartier de La Grassette et aucune n'était au courant de

			cette procédure ou dans l'incapacité d'y participer. Il serait judicieux pour les prochaines concertations qu'un moyen soit trouvé (publipostage, ou autre) qui ne laisse pas de côté des concitoyens mis à l'écart par le fossé numérique ou informationnel. -2) Infrastructure routière. Ce projet qui sera édifié en 2 tranches prévoit à son terme plus de 80 constructions, pour couples ou familles. On peut raisonnablement penser à un ou deux véhicules par projet de construction, soit bien plus d'une centaine de véhicules sortant ou entrant dans le lotissement à des périodes assez rapprochées pour le travail. La rue de Gargailles par son étroitesse actuelle et sa direction vers Lempdes et non Clermont, ainsi que le chemin de la Grassette par sa limitation à 20Km/h, ses ralentisseurs, ses camions fréquents et sa courbe très serrée en son bas semblent des solutions peu viables. Il faudra envisager une sortie du lotissement des Pradeaux par la Rue de la Grassette laissant la possibilité de sortir facilement du lotissement sans pénaliser un axe de la rue de la Grassette qui est déjà fortement saturé aux heures de pointe soit en sortie de la voie express en direction de Lempdes, soit en venant de la commune en direction de Clermont. -3) PLU et voie douce. L'OAP « Les PRADEAUX » dans sa page 2 du document PA2_1_1 fourni pour la concertation, présente la fameuse voie douce au centre du document passant sans concertation par des propriétés privées. On dénombre pourtant déjà, existante ou en projet, 2 voies douces parallèles, soit longeant la rue des Gargailles, soit par la rue de la Grassette. Lors de la réunion de présentation du projet faite mi 2023 à la salle des fêtes de Lempdes, l'ensemble des responsables du projet, présents ce jour-là, (que ce soit pour la municipalité ou pour les promoteurs du projet) ont écarté définitivement ce projet de voie douce passant au centre du lotissement, ce qui se voit bien entre autre dans le document PA8_2_1 où, dans le lotissement, des arbres ont été plantés à la place de cette voie.
5	14/05/2024	Nelly Baudet	Pour les pradeaux, ce n.est pas une dent creuse un terrain agricole, nouvelle destination à faire en lien avec les collines ou l.on entend le rossignol philomene et le coucou gris en pleine nuit. Oeuvrant parallèlement pour la protection du terrain face à la maison de retraite, je propose d.édifier les 30 logements sociaux aux pradeaux avec les toits vegetalises, ce sera un bon début d.amenagement, prévoyez un jardin partagé de quartier, des bancs et des arbres en plus des nombreuses maisons favorisez la plantation

			face aux collines en lien avec le beau point de vue de ce côté de la parcelle , bonne médiation.
6	14/05/2024	Dominique Oudoul	Ce projet est très conséquent et questionne! 1/ L'habitat dense avec peu d'espace pour chacun ne répond aux attentes environnementales actuelles et à une qualité de vie attendue. Il n'y a pas suffisamment d'équilibre béton/espace vert. 2/ Le nombre d'habitations (sans parler des projets suivant) est bien trop important pour une implantation en une seule fois. Cela risque de défigurer, de déséquilibrer Lempdes. Ne reproduisons pas les erreurs d'hier. 3/ Attention à l'impact sur la circulation dans cette partie de Lempdes. En parallèle, quand y aura t-il un projet de préservation de nos collines? C'est le poumon de Lempdes, le lieu de balade, de sport de chacun!
7	17/05/2024	Dominique Epinat	Ce projet va déséquilibrer la ville, problème au niveau des écoles, trop de logements et moins de coins" nature".
8	17/05/2024	Christine Vivier	Ce projet est complètement irealiste, on ne peut rajouter une telle population sur un quartier problème de trafic routier, d école et encore des terres agricoles qui partent en fumée